

GRÈVE GÉNÉRALE L'EXEMPLE DE LA GUINÉE EN 2024

Rappel des faits

Le 26 février 2024 a marqué le début d'un mouvement de contestation générale en Guinée à l'initiative des treize centrales syndicales du pays. L'ampleur de la grève a rappelé les grands épisodes syndicaux de février 2007 contre le régime autoritaire du président Lansana Conté, dont la répression, selon diverses ONG, avait fait 186 morts. Cette grève est par ailleurs la première grève générale sous le CNRD, le Comité général du rassemblement pour le développement, la junte militaire de transition proclamée après le coup d'État du 5 septembre 2021.

Le mouvement de contestation a duré trois jours et s'est terminé le 28 février 2024 après la libération du responsable d'un syndicat de presse, une condition considérée comme un préalable à toute discussion, mais les contestations à l'encontre de la politique de la junte étaient multiples. Cette grève illimitée n'étaient en effet que la cristallisation des différentes revendications et d'un mécontentement généralisé de la population guinéenne.

Contexte

La république de Guinée, avec une population estimée à 14 448 353 habitants en 2024, a pour capitale Conakry. Le pays est actuellement gouverné par une junte militaire. Le Conseil national de la transition sert de parlement, et le président de la transition est Mamadi Doumbouya.



CIA World Factbook
Traduit par Wikipédia francophone

Sékou Jamal Pendessa est un journaliste et syndicaliste guinéen. Activiste engagé, il est le secrétaire général du syndicat des professionnels de la presse de Guinée, le SPPG. En raison de sa lutte pour défendre la liberté de la presse, de son opposition à la censure des médias et, en particulier, de son rôle dans l'organisation de la manifestation « *Déferlement sur Conakry* », il est arrêté le 19 janvier 2024 pour atteinte à la sûreté du régime. Condamné quelques jours plus tard à six mois de prison, il est finalement libéré le 28 février 2024.

CHRONOLOGIE D'UNE LUTTE



LES RACINES D'UN « RAS-LE-BOL » GÉNÉRAL

Fin décembre 2023, la Guinée a connu la plus grande catastrophe industrielle de son histoire : une puissante explosion a détruit le principal dépôt de pétrole du pays. Aux pertes humaines importantes se sont ajoutées une crise d'approvisionnement en pétrole et une forte augmentation de l'inflation, intensifiant la crise économique déjà existante en Guinée.

À cela s'ajoute un problème spécifique à la Guinée : dans un contexte d'inflation forte, le manque de politiques publiques sur la question a créé d'importants déséquilibres et a été l'un des moteurs de la crise économique en cours. Si, fin janvier, un protocole avait été signé entre la junte et les acteurs du secteur économique pour imposer des prix plafonds sur certains produits primaires, cette mesure s'est néanmoins accompa-

gnée d'une hausse du prix moyen de ces denrées. Une autre critique latente à l'égard de la junte au pouvoir est celle de la censure des médias et des réseaux sociaux. Depuis le début de l'année 2023, des émissions de télévision ont été censurées, la diffusion de certains programmes radio suspendue et les connexions à internet interrompues d'après des ONGs - notamment Amnesty Internationale et Ablogui.

En somme, il existe des revendications précises pour une amélioration de la transparence politique du pays, pour la fin d'une pratique autoritaire de gestion du pouvoir et pour des politiques publiques efficaces contre l'inflation et la crise économique en général.

Sur fond de mécontentements général, l'arrestation de Sékou Jamal Pendessa le 19 janvier 2024 a été l'élément déclencheur du mouvement de contestation. La dissolution du gouvernement de transition le 19 février 2024 n'a pas suffi à calmer le mouvement déclenché par son arrestation.

① *Amnesty International, Guinée : Le syndicaliste Sekou Jamal Pendessa doit être libéré.*



Participant à une manifestation, demandant un 'gouvernement de transition'.



Michel Pépé Balamou, lors d'une conférence au Syndicat national de l'éducation, avril 2021

Pour **Michel Pépé Balamou**, secrétaire général du syndicat national de l'éducation (SNE) et membre de la Coalition nationale de négociations pour la partie syndicale, « au-delà des organisations syndicales, vous observerez sur le terrain un mécontentement généralisé de tous les travailleurs, de toute la population guinéenne par rapport à la paupérisation dans laquelle elle se trouve, mais aussi la cherté de la vie, l'augmentation du prix des denrées de première nécessité, sans consultation préalable avec les syndicats. »

DW, La junte guinéenne confrontée aux syndicats

LANCEMENT ET DIFFUSION DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

Le 22 février 2024, dans un climat social très tendu, les treize centrales syndicales guinéennes se sont réunies afin d'organiser une grève générale illimitée. Ces dernières, soutenues par les principaux partis et organisations de la société civile, se sont entendues pour la lancer quatre jours plus tard, le 26 février 2024. Les organisations ont ensuite appelé leurs relais « à observer scrupuleusement le mot d'ordre de grève jusqu'à la résolution des différents points inscrits dans le préavis ».

Le communiqué de presse du mouvement syndical guinéen a été publié sur les différents réseaux sociaux et l'appel a été entendu dans l'ensemble du pays. Il détaille cinq revendications sur lesquelles les centrales syndicales se sont entendues.

Les cinq revendications adoptées par les centrales syndicales :

1. La libération immédiate et sans condition du secrétaire général du syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG) ;
2. La révision à la baisse du prix des denrées alimentaires de première nécessité ;
3. L'application intégrale du protocole d'accord tripartite signé à la date du 15 Novembre 2023 (Il s'agit d'un accord signé entre le gouvernement, le mouvement syndical et le patronat sur la valeur monétaire du point d'indice salariale.) ;
4. L'application intégrale du protocole d'accord sectoriel de l'éducation signé le 27 octobre 2023 ;
5. La levée de la restriction de l'Internet et la libération des ondes des médias.

CONSÉQUENCES ET RÉOLUTION DE LA CRISE

Le 26 février, la grève générale et illimitée a été officiellement lancée. Durant trois jours, sur une grande partie du territoire, les commerces, les banques et les écoles de la capitale sont restés fermés. L'administration du pays s'est trouvée paralysée et les établissements de première nécessité tels que les hôpitaux ou encore les stations-services n'ont assuré qu'un service minimum.

Les militaires au pouvoir n'avaient jamais été confrontés à un mouvement d'une telle ampleur, impliquant l'ensemble de la population guinéenne. Les rassemblements et les manifestations étant interdits, la contestation générale s'est muée en un arrêt complet du pays : les organisations syndicales ont simplement demandé aux travailleurs de rester chez eux. Des manifestations spontanées violemment réprimées ont tout de même eu lieu dans le nord de Conakry, occasionnant deux morts et plus d'une dizaine de blessés.

RÉPONSE DE LA JUNTE

Le 27 février, au deuxième jour de la grève générale, le chef de la junte a nommé un nouveau Premier ministre huit jours après avoir dissout le précédent gouvernement.

Face à ce mouvement social d'une ampleur inédite, la junte au pouvoir a plié devant les centrales syndicales. Ainsi, le 29 février, la grève générale a été suspendue après la libération du journaliste Sékou Jamal Pendessa, à la suite du communiqué publié par le mouvement syndical guinéen, qui « *informe les autorités publiques, privées et informelles de sa disponibilité à reprendre les négociations dès demain jeudi. À cet effet, le mouvement syndical guinéen suspend la grève générale et illimitée déclenchée le lundi 26 février* ».

- ③ Pour Sékou Jamal Pendessa sa libération est « *une victoire de la démocratie, de la justice contre l'injustice, de la justice contre l'arbitraire. (...) La lutte contre la dictature continue et nous allons davantage nous battre pour que les autorités sachent qu'ils n'ont pas droit de vie et de mort sur la population* ».

- ③ *AFP, En Guinée, la grève générale suspendue après la remise en liberté d'un responsable syndical*

CONCLUSION

La coordination des différentes centrales syndicales du pays pour organiser une grève générale a été efficace. Elle a permis la satisfaction des principales revendications de court terme de la population guinéenne. Ce mouvement a été porté par les centrales syndicales du pays mais il a surtout été suivi par une partie importante de la population guinéenne, consciente de l'importance de soutenir cette contestation. Sans user de la force, cette grève générale est un exemple de l'efficacité des mouvements de société civile. Dans un pays où la liberté d'opinion est muselée, où l'opposition est réprimée, une concertation générale et une opposition frontale ont un impact.

ENSEIGNEMENT OPÉRATIONNEL

Coopérer entre les différentes centrales syndicales,

- Être clair sur les principales revendications et les porter en communs: les centrales syndicales se sont mises d'accord sur cinq principales revendications de court terme. Cela a permis une grande clarté dans la mobilisation. Les grévistes et manifestants savaient pourquoi ils se mobilisaient et les dirigeants savaient ce qu'ils devaient accepter pour débloquer la situation.

S'assurer d'un soutien populaire de large ampleur

- Une grève générale réussie nécessite un soutien au-delà des seuls travailleurs, impliquant souvent la société civile, des partis politiques ou des associations de consommateurs. Ainsi, le mouvement a bénéficié d'un large soutien populaire, notamment à travers des manifestations de rue et le soutien des médias, ce qui a renforcé la pression sur le gouvernement.

Surfer sur le contexte socio-économique

- Lorsque les travailleurs et la population en général perçoivent que la situation économique est insoutenable, ils sont plus enclins à soutenir la grève : la hausse du coût de la vie et les conditions de travail difficiles ont exacerbé les frustrations, créant un climat propice à la mobilisation massive.

Médiatiser le mouvement

- La médiatisation du mouvement est cruciale pour sensibiliser l'opinion publique et mettre en lumière les revendications. Les médias locaux ont joué un rôle essentiel pour dénoncer les dérives contre la presse : une édition spéciale commune des groupes Hadafa, FIM et Evasion a notamment été organisée.

SOURCES

- AFP, 26/02/2024, « Guinée : Conakry à l'arrêt pour le début de la grève générale » ;
- AFP, 29/02/2024, « En Guinée, la grève générale suspendue après la remise en liberté d'un responsable syndical » ;
- Amnesty international, 23/01/2024, « Guinée : le syndicaliste Sekou Jamal Pendessa doit être libéré » ;
- Sandrine BLANCHARD, DW, 26/02/2024, « La junte guinéenne confrontée aux syndicats » ;
- Matthias RAYNAL, RFI, 22/02/2024, « Les centrales syndicales s'accordent pour une grève générale ».